



## Conseils professionnels - Soutien associatif - Aide juridique **impressum** est sur tous les fronts pour vous défendre.

Chaque année, le Secrétariat central d'**impressum** traite près de **300 cas** qui ont pu être réglés par les secrétaires centraux, soit donnés à l'assurance protection juridique. Ils ont aussi accompagné des membres avant des entretiens avec l'employeur.

### Licenciements, violation des droits d'auteur, non-paiement des honoraires, tout y passe!

Parmi les cas traités, nombreux sont **les licenciements**.

Les cas concernant des collègues plus âgées avec une grande ancienneté sont les plus douloureux. Il y a aussi les licenciements abusifs. Un cas a été réglé en invoquant la Loi sur l'égalité et en obtenant six mois d'indemnité dans une convention de départ (le maximum qui peut être prononcé par un juge pour un licenciement abusif).

Les collègues **indépendants** sont souvent victimes de violation des droits d'auteur, non-paiement des honoraires ou ruptures de collaborations. Le secrétariat central a aussi traité des cas-modèles pour les photographes concernant la violation des droits d'auteur sur Internet. Tous ces cas ont pu trouver des arrangements hors procès.

Cela montre que parfois, une lettre en recommandé de la plus grande association de journalistes de Suisse peut suffire pour trouver un dénouement satisfaisant.

Il y a aussi un cas de pression, voire de censure d'un collaborateur de station de TV locale qu'**impressum** a aidé. **impressum** s'investit aussi dans la situation du licenciement de la rédactrice en chef de La Région après que le syndic ait fait pression sur le titre. Pour les cas de droit pénal (diffamation, usurpation d'identité par voie électronique), on les donne généralement sans attendre à un avocat externe.

### Avec la CCT, c'est plus facile!

Lorsqu'un média est affilié à la Convention Collective de Travail, les cas sont plus faciles à traiter étant donné que la CCT (en Suisse romande) prévoit noir sur blanc des règles de collaboration. Il y a aussi une Commission paritaire qui a pour fonction le respect de la CCT par les partenaires et leurs membres, commission à laquelle il peut être fait appel en cas de violation de la CCT (en passant par les juristes d'**impressum**).

### Le service juridique d'**impressum** est à votre disposition.

Il peut servir de courroie de transmission et vous aider à trouver des solutions constructives en cas de conflits. Avant de signer un contrat de travail, les membres peuvent par exemple l'envoyer à **impressum**. Nos spécialistes sont toujours de bon conseil. Tout ce qui préoccupe les photojournalistes intéresse les juristes d'**impressum**. N'hésitez pas à leur faire part de vos questions et suggestions.

#### Exemples:

**La** Ville de Berne a proposé aux photographes, en demandant leur avis, un nouveau contrat-type pour les mandats photographiques. Un collègue a demandé l'avis d'un juriste d'**impressum**. Au final, une nouvelle version du contrat, mieux équilibrée entre les intérêts des photographes et de la Ville, a été rédigé.

**Un** photographe reçoit une mandat d'une agence de communication zürichoise pour photographier et interviewer à court terme une classe d'apprentis. Après avoir été critiqué par l'agence pour la qualité de son travail, le photographe propose de le refaire sans supplément ... Cette offre est refusée et il fut convenu que les images ne seraient pas utilisées.

Quelques temps plus tard, ce collègue découvre par hasard que ses images ont été utilisées sans être payées. Il signale les cas plusieurs fois à l'agence de communication sans succès. Le collègue prend alors contact avec le secrétariat central. Après qu'**impressum** eu fait pression sur l'agence, le paiement a enfin été effectué.

Un photographe quitte le journal où il était salarié. L'employeur part du fait que, après la fin de la relation contractuelle, toutes les photos que le photographe a réalisées peuvent être utilisées gratuitement ainsi que dans les titres affiliés.

Le collègue s'adresse au secrétariat central. Les juristes analysent le contrat de travail et écrivent à l'employeur. Celui-ci accepte l'interprétation du contrat faite par **impressum**. Le photographe pourra, après la fin de sa relation contractuelle, continuer d'utiliser ses photos réalisées dans le cadre de son travail. Si l'employeur veut maintenant utiliser ces photos pour un autre titre ou un autre usage que le journal où le photographe était employé, il doit lui demander l'autorisation et le payer.

Lors de **licenciements collectifs**, **impressum** a accompagné les collègues touchés dans leurs démarches, a participé aux manifestations publiques et, avec le syndicat Syndicom, a soutenu pour ce qui est des 41 du *Matin*, la revendication pour un plan social digne de ce nom. En tant que partenaire social en Suisse romande, seule organisation à l'être dans la presse écrite, il négocie des plans sociaux avec les employeurs sur la base de la CCT, avec une représentation des journalistes et photojournalistes.



Dans le **cas de l'ATS**, **impressum** a accompagné la rédaction dans la grève et dans tout le processus et a négocié le plan social qui a finalement été arrêté par l'autorité de conciliation. Le résultat était favorable surtout du fait que toutes les personnes mises en retraites anticipées ont été à la fin du processus réintégrées à leur poste de travail.

Dans le **cas de l'Hebdo**, du fait que Ringier n'est plus dans la CCT, l'employeur n'a pas voulu d'**impressum** comme partenaire. Par contre, durant au moins un mois et demi, **impressum** a conseillé la délégation de journalistes pour les négociations. Le résultat a été un bon plan social, surtout en relation avec les conditions favorables pour les retraites anticipées, à l'Hebdo et au Temps.

- **impressum** a aussi accompagné la rédaction du **Giornale del Popolo** au Tessin, en aboutissant à un plan social acceptable au vu de la situation financière catastrophique du titre.

Dans le **cas du Matin**, le bras de fer avec l'éditeur Tamedia a mobilisé toutes nos forces. **impressum** a engagé des avocats extérieurs et a garanti, dans un premier temps, la prise en charge de tous les frais d'avocats.



*Une discussion permet d'éviter bien des litiges. Vous avez un doute? Le service juridique d'**impressum** est à votre disposition. Il peut servir de courroie de transmission et vous aider à trouver des solutions constructives en cas de conflits. Avant de signer un contrat de travail, les membres peuvent par exemple l'envoyer à **impressum**. Nos spécialistes sont toujours de bon conseil.*

Voir aussi:

Protection juridique - Aide-mémoire:

Quels domaines de droit sont assurés?

Qui peut profiter de la protection juridique?

Déroulement de la protection juridique.

<https://www.impressum.ch/fr/services/conseils-juridiques/>

Voilà des témoignages de membres confirmant l'importance de ce soutien:

<https://www.impressum.ch/fr/services/temoignages/>